



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.70

PV N° 6 DU SAMEDI 28/09/2024

Réunion du 23 septembre 2024

### NOUVELLE MESSAGERIE DES CLUBS

Pour faire suite aux nombreux problèmes de sécurité rencontrés en ce début de saison et pour vous faire bénéficier de nouvelles fonctionnalités, une nouvelle messagerie des clubs vous est proposée.

Dans un premier temps, elle fonctionnera en « parallèle » de l'ancienne messagerie Zimbra (sauf pour les clubs nouvellement créés cette saison 2024/2025) qui sera encore accessible afin que vous puissiez récupérer vos mails importants et vos contacts, si besoin.

Avec cette messagerie, vous pourrez également vous connecter sur votre smartphone en téléchargeant l'application « Gmail ». Vous bénéficiez d'un abonnement gratuit à « GSuite » et d'un espace de stockage en ligne de 10 Go.

**Important** : merci de ne jamais donner vos identifiants (login et mot de passe). Les services informatiques de la FFF et des ligues ne les réclament jamais.

### OPERATION MINI BUTS

Ci-dessous, la liste des clubs en attente de connexion sur la plateforme « Le Corner »

**582734** ST ETIENNE SUD – **523340** DOIZIEUX – **590363** CHAMPDIEU MARCILLY – **504771** ST ROMAIN LE PUY – **546805** FC. ROANNE – **564528** LIGNON COUZAN – **546945** MABLY SPORT – **582723** NORD ROANNAIS – **582645** TARANTAIZE BEAUBRUN – **530056** ROANNE PORTUGAIS – **524602** SE. AVANTGARDE – **540488** TARTARAS – **517279** L'HORME – **552955** SAVIGNEUX MONTBRISON – **548273** OC. ONDAINE

Ces clubs ont toujours la possibilité de se connecter au « Corner » jusqu'au **30 septembre** et recevoir un code promotionnel par mail. Ces codes, générés manuellement par nos soins pour rattraper les clubs retardataires, seront envoyés quotidiennement aux clubs jusqu'à la fin de la période de commande.

Les clubs ont jusqu'au **30 septembre inclus** pour utiliser leur code promotionnel et commander sur « Le Corner » leur(s) paire(s) de mini-buts

**Tous les codes promotionnels seront désactivés automatiquement le 1er octobre à 00h et il sera impossible de commander.**

#### Ci-dessous les prochaines échéances de l'opération

##### **Du 4 au 30 septembre**

Phase de commande des clubs sur « Le Corner », via une page dédiée et l'utilisation d'un code promotionnel envoyé par mail aux clubs

##### **Début octobre**

Consolidation des commandes par la LFA et communication du suivi budgétaire définitif aux Ligues/Districts

##### **Novembre**

Livraison des paires de mini-buts dans les clubs. Les fournisseurs prendront contact directement avec les clubs, via les coordonnées communiquées par ces derniers lors de la commande. Si un club a commandé les deux types de buts, le club aura alors deux livraisons (car deux fournisseurs) à des dates probablement différentes.

#### Informations

Pour toute question émanant des clubs, merci de contacter, via l'adresse mail suivante : [lecorner@fff.fr](mailto:lecorner@fff.fr)

**Cynthia TRUONG** - Cheffe de projet « Structuration et développement des clubs » –

Téléphones - 01 44 31 74 05 // 06 28 72 30 95 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL [www.fff.fr](http://www.fff.fr)

### PARTICIPATION DES JOUEURS U20 AUX CHAMPIONNATS SENIORS

Commission Régionale des Règlements : participation des joueurs de catégorie U20 aux championnats seniors, modification d'application de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF

« La Commission Régionale des Règlements tient à alerter les clubs sur la future application de l'**article 167 des Règlements Généraux** de la FFF et de l'**article 23 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot**, sur les équipes supérieures/inférieures.

Lors des saisons précédentes, à l'appui d'une décision fédérale, la LAuRAFoot, par le biais de ses commissions règlementaires, considérait qu'en tant que championnat Jeunes, le championnat U20 ne pouvait faire l'objet de comparaison avec le championnat Seniors.

En effet, un joueur de catégorie U20 pouvait prendre part à une rencontre U20 Régional 2, puis participer à une rencontre Seniors Départemental 1, même si l'équipe U20 Régional 2 ne jouait pas, sans que ne lui soit opposé l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF

Or, suite à une décision fédérale dont a pris connaissance la LAuRAFoot en fin de saison, un changement d'interprétation va être effectué.

**Dès la saison 2024-2025**, la Commission Régionale des Règlements considère qu'un joueur de catégorie U20 n'ayant pas besoin de surclassement pour jouer en Seniors, l'équipe U20 doit être comparée à une équipe Seniors, entraînant des restrictions de participation pour le joueur U20.

**Exemple 1** : un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre Seniors Régional 3. La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur veut l'aligner en U20 Départemental 1.

- Ce n'est pas possible, puisqu'une équipe évoluant au niveau régional est nécessairement supérieure à une équipe évoluant au niveau départemental.

**Exemple 2** : un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre U20 Régional 1. La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur souhaite l'aligner en Seniors Régional 2.

- Ce n'est pas possible, puisqu'au sein des compétitions régionales, le championnat régional 1 est supérieur au championnat régional 2.

**Exemple 3** : un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre Seniors Régional 1. La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur souhaite l'aligner en U20 Régional 1.

- **C'est possible**, puisque les deux équipes, bien qu'étant sur des catégories différentes, évoluent au même niveau.

**ATTENTION** : ce changement d'interprétation concerne uniquement les joueurs de catégorie U20.

**Les joueurs U17, U18 et U19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des Règlements Généraux de la FFF.**

Extrait de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF « 6. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F, à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent. »

## **FFF – INFORMATION AUX CLUBS**

### **Organisation de visio-conférences pour les instances et webinaires pour les clubs en octobre**

Ci-dessous la liste des webinaires organisés prochainement pour les clubs, ainsi que les liens pour s'inscrire (des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois sur les adresses officielles des clubs)

- **jeudi 3 octobre, de 18h à 19h** : « Toutes Foot » : la F.F.F reviendra sur les objectifs, modalités de participation et ressources disponibles du dispositif.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484442>

- **jeudi 10 octobre de 18h à 19h** : « Le programme éducatif fédéral : un outil au service du projet éducatif ». Ce webinaire a pour objectif de faire passer les bons messages auprès des clubs sur la nécessité de formuler un projet éducatif au sein de leur structure. Il sera aussi question d'expliquer comment le PEF représente un véritable outil aidant les clubs à mettre en œuvre leur projet éducatif.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484450>

- **jeudi 17 octobre de 18h à 19h** : « Foot Loisir / Foot Santé – Deux philosophies pour un autre football ». Ce webinaire a pour objectif de présenter aux clubs la philosophie du football loisir, mais aussi du football santé et les différences entre les deux manières de pratiquer, et l'accompagnement mis en place au niveau national et local. Ce webinaire permettra aussi de (re) présenter le système de licences et les prérequis de chacune d'entre elles.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484457>

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à ces rendez-vous, nous vous ferons parvenir les « replays » et documents supports.

#### Informations

**Matthieu BENADON** : téléphones 01 44 31 73 61 - 06 68 37 03 91 ; FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

[www.fff.fr](http://www.fff.fr)

## **CDOS – LOIRE**

### **Journée Prévention Santé Bourg Argental - 11 octobre 2024**

Le vendredi 11 octobre prochain, le CDOS Loire et Espace Déome organisent, avec de nombreux partenaires de la ville de Bourg-Argental et du territoire, une journée de prévention santé à destination des futurs retraités et retraités, grâce au soutien de la Conférence des Financeurs de la Loire.

Cette action de promotion de la santé permettra, à la suite de la journée, de proposer des groupes de pratique d'activité physique, à partir de novembre 2024 sur la commune (**24 séances, 1 fois par semaine, programme gratuit**).

Journée ouverte à tous et toutes, de la commune de Bourg-Argental et ses alentours,

#### Information

**Maël GARROS**, CTD-Coordinateur Sport Santé CDOSL / DAPAP / MSS Loire - Maison Départementale des Sports - 4 rue des Trois Meules - BP 90144 - 42012 Saint-Étienne CEDEX 2 – Téléphones 04 77 59 56 09 - 06 26 04 33 02